

# High School Students

We are happy to announce that the CQSB (Central Québec School Board) and the STS (Société de Transport du Saguenay) have made an agreement to offer our students a city bus pass for the school year.

Students who qualify for this service will be entitled to the free of charge student STS Accès bus pass, which will be valid from the first day of school until June 30<sup>th</sup>.

## HOW DO I GET AN STS SCHOOL CITY BUS PASS?

1. Starting in July, you will receive an email with a preliminary transportation eligibility notice informing you whether your child qualifies for this STS bus pass (the code will appear "RTC/STL/STS").
2. In mid-August you will receive the final transportation notice which will confirm your child's eligibility for the STS bus pass. As of August 18, 2025, your child will then be able to present themselves to the location below to obtain the pass:

- Service à la clientèle (STS)  
1330, rue Bersimis Chicoutimi G7K 1A5  
Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h  
Vendredi de 8h à 12h

## "ACCÈS" CARD AND MONTHLY PASS

To board STS buses, your child will need to have his "Accès" bus pass at each boarding they will have to pass their card on the scanner.

### If the student does NOT have an Accès card:

The student will require to have an [Accès card with a photo](#) (\$8 fee payable by the student).

Please note that the student must be present to have the card made.

## IS YOUR CHILD TRAVELLING WITH THE STS FOR THE FIRST TIME?

If that is the case, we highly recommend that you practice, on a few occasions during the summer holidays, his morning and evening city bus route. Your child will be reassured to already know his bus ride for their first day of school. If necessary, consult the STS website for schedules and maps in the section "[Horaire et circuit](#)".

## FREQUENTLY ASKED QUESTIONS

- Q** How do I get a pass for the STS?
- A** If your child is eligible, you will be able to obtain this pass by going to the customer service at the STS where they will validate and provide you with the pass.
- Q** Does my child have to take the STS bus? What are my other options?
- A** If the STS service is provided in your area, then yes, your child must use the STS services.
- School buses only service areas where public transportation service is not provided by the city.
- Q** How much does the STS pass cost?
- A** The STS student pass is free of charge, the cost will be covered by the CQSB, only a charge of \$8 (subject to change by the STS) is payable for the Accès card.
- Q** I have two children: one at the elementary level and one at the high school level. Can they both travel on the school bus even if I live in an area where STS is available?
- A** No, eligible elementary students travel by school bus (Consult our Transportation Policy for eligibility criteria), while high school students travel with STS.

STS

[sts.saguenay.ca](http://sts.saguenay.ca)

CQSB

[transport@cqsb.qc.ca](mailto:transport@cqsb.qc.ca) | [www.cqsb.qc.ca](http://www.cqsb.qc.ca)

**REMINDER TO ALL PARENTS THAT NO MORE REIMBURSEMENT OF MONTHLY  
PASSES WILL BE MADE STARTING SCHOOL YEAR OF 2025-2026**



# Elèves du secondaire

Nous sommes heureux d'annoncer que la CSCQ (Commission scolaire centrale du Québec) et la STS (Société de Transport du Saguenay) ont conclu une entente afin d'offrir à nos élèves un laissez-passer d'autobus urbain pour l'année scolaire, ainsi qu'un processus simplifié pour vous le distribuer.

Les élèves qui se qualifient pour ce service auront droit au laissez-passer étudiant sans frais de la STS Accès qui sera valide de la première journée d'école jusqu'au 30 juin.

## COMMENT SE PROCURER UN LAISSEZ-PASSER (TITRE) DE TRANSPORT SCOLAIRE PAR LE STS?

- À partir du mois de juillet, vous recevrez un courriel contenant un avis préliminaire d'admissibilité au transport vous informant si votre enfant est éligible à ce laissez-passer STS (le code apparaîtra « RTC/STL/STS »).
- En mi-août, vous recevrez l'avis final de transport qui confirmera l'admissibilité de votre enfant au laissez-passer d'autobus de la STS. À partir du 18 août 2025, votre enfant pourra ensuite se présenter à l'endroit ci-dessous pour obtenir son laissez-passer :

➤ **Service à la clientèle (STS)**  
**1330, rue Bersimis Chicoutimi G7K 1A5**  
**Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h**  
**Vendredi de 8h à 12h**

## « ACCÈS » ET LAISSEZ-PASSER MENSUEL

Pour monter à bord des autobus de la STS, votre enfant devra avoir en sa possession sa carte à puce « Accès », puisqu'à chaque embarquement, il devra passer sa carte devant le lecteur optique.

### Si l'élève n'a pas de carte ACCÈS:

Après avoir rempli les formulaires sur place, l'élève sera octroyé une [carte Accès avec photo](#) (frais de 8\$ payable par l'élève).

Veuillez noter que la présence de l'élève est requise pour l'émission de la carte.

2025-2026

RAPPEL À TOUS LES PARENTS QU'AUCUN REMBOURSEMENT DE LAISSEZ-PASSER MENSUEL NE SERA FAIT À PARTIR DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

## VOTRE ENFANT VOYAGE POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC LA STS?

Nous vous suggérons fortement de pratiquer avec votre enfant le parcours qu'il devra utiliser matin et soir, et ce, à quelques reprises durant les vacances estivales. Votre enfant sera ainsi rassuré de connaître son trajet d'autobus pour son premier jour d'école. Au besoin, consultez la section horaires et circuits du site web de la STS.

## QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

- Q** Comment obtenir un laissez-passer pour la STS?
- A** Si votre enfant est éligible, vous pourrez obtenir ce laissez-passer en vous rendant au service clientèle de la STS qui le validera et vous le remettra.
- Q** Mon enfant doit-il utiliser l'autobus de la STS ? Quelles sont mes autres options ?
- A** Si les services de la STS sont disponibles dans votre région, alors oui, votre enfant doit utiliser les services de la STS.
- Les autobus scolaires ne desservent que les endroits où le service du transport en commun n'est pas assuré par la Ville.
- Q** Combien coûte le laissez-passer de la STS?
- A** La carte d'étudiant est sans frais, le coût est couvert par la commission scolaire, seul un montant de 8 \$ (sujet à changement par la STS) est à payer pour la carte Accès.
- Q** J'ai deux enfants : un de niveau primaire et un de niveau secondaire. Peuvent-ils voyager tous les deux à bord de l'autobus scolaire même si je réside dans une région desservie par la STS?
- A** Non, les élèves du primaire voyagent par autobus scolaire (veuillez consulter notre [politique de transport scolaire](#) pour les critères d'admissibilité), tandis que les élèves de niveau secondaire voyagent avec la STS.

STS  
[sts.saguenay.ca](http://sts.saguenay.ca)

CSCQ

[transport@CSCQ.qc.ca](mailto:transport@CSCQ.qc.ca) | [www.CSCQ.qc.ca](http://www.CSCQ.qc.ca)

